

Planification stratégique 2018 - 2022

MUNICIPALITÉ DE MARSTON
Adopté le 4 juin 2018

MOT DU MAIRE



Claude Roy, maire

La Municipalité de Marston est une des rares municipalités de la MRC du Granit à connaître une croissance démographique. La population est passée de 684 en 2014 à 719 en 2017, soit une augmentation de 5% en 5 ans. La municipalité vise atteindre 750 citoyens et citoyennes en 2022.

Pour non seulement maintenir sa population, mais aussi la faire croître, le conseil municipal, élu en novembre 2017, a décidé de refaire une démarche de planification stratégique en vue de dégager les orientations et les pistes d'action lui permettant de réaliser la vision qu'il a adoptée et qui se lit comme suit :

La Municipalité de Marston sera perçue, en 2018, comme un milieu où il fait bon vivre paisiblement et de façon sécuritaire pour ses 750 citoyens et citoyennes, tout en maintenant un taux de taxation municipale parmi les plus bas de la MRC du Granit.

Le lecteur trouvera, dans ce document, un portrait sociodémographique de la municipalité, ses forces et ses faiblesses. L'analyse s'est effectuée autour des sept (7) axes soient les bâtiments municipaux, la sécurité, le réseau routier, la gouvernance, les loisirs, le récréotouristique et l'environnement.

La population a été invité à donner son avis et ce, à deux reprises. De plus, le conseil municipal verra à solliciter les citoyens et citoyennes pour contribuer à la réalisation de ce plan stratégique et les informera de son évolution.

En terminant, le conseil municipal tient à remercier le conseiller monsieur Jean Lavigne qui a accepté de mener cette démarche bénévolement en tant que consultant en développement organisationnel, ainsi que le comité de pilotage composé de monsieur Claude Roy maire, madame Francine Veilleux directrice générale et de monsieur Mohamed Diara agent développement de la MRC du Granit.



Francine Veilleux, directrice générale

Claude Roy
Maire

PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

Données démographiques :

- ❖ Population en croissance, passant de 684 en 2014 à 718 en 2017¹, soit une augmentation de 5%;
- ❖ Population saisonnière de 258 villégiateurs;
- ❖ Vieillesse de la population passant de 19,5 % en 2011 à 17,7% en 2016 pour les 65 ans et plus. (Au Québec en 2016 : 18,3 %), selon les données 2016 de statistique Canada.

Âge médian en 2016²

- ❖ Marston : 43,8 ans;
- ❖ Lac-Mégantic : 50,9 ans;
- ❖ Province de Québec : 42,5 ans.

Incapacités : 40 % des résidents âgés de 65 ans ou plus affirment être aux prises avec au moins une forme d'incapacité³

Langue : Français à 99 %.

Résidentiel : La majorité des résidents sont propriétaires et stables.

Immigration : L'immigration est un phénomène inexistant.

Scolarité : Les écoles primaires et secondaires sont situées à Lac-Mégantic.

Secondaire et moins : Hommes 53 % c. 49 % au Québec.
Femmes 47 % c. 51 % au Québec.

Diplôme universitaire⁴

Homme : 10 % c. 17 % au Québec.
Femme : 15,6 % c. 20 % au Québec.

Revenus totaux moyens pour les 15 ans et plus dans les ménages privés

40 586 \$ c. 42 546 \$ au Québec⁵.

¹ Sources officielles du Québec, 27 décembre 2017

² Statistique Canada, recensement 2016

³ Recensement 2016 CIUSSS Estrie- CHU

⁴ Statistique Canada, recensement 2016

⁵ Statistique Canada, recensement 2016

L'offre de services culturels, sportifs et touristiques est insuffisante.

Un milieu de vie et de villégiature caractérisé par la présence de lacs, forêts, monts et ciel étoilé.

Économie/emplois

- Marché du travail se trouve majoritairement à l'extérieur de la municipalité;
- Travailleurs autonomes : Sylviculteur, acériculteur, garagiste, carrossier, artisans, transporteurs de marchandises en vrac et petits commerçants de détail.
- Carrières/sablières;
- Entreprises d'excavation.
- Rentiers

FORCES

- Environnement exceptionnel : paysages, lacs, rivières, forêts et points de vue remarquables ;
- Lac et rampe d'accès de mise à l'eau;
- Proximité d'un milieu urbain;
- Tranquillité;
- Propriétés et taxes municipales abordables;
- Services situés près de Marston (plage, ski alpin et piste de ski de fond, centre sportif, commerces, écoles primaire et secondaire, centre d'études collégiales, hôpital);
- Services de la municipalité (service d'animation estivale, parc, sentier pédestre, bibliothèque, salle communautaire des loisirs, marina et descente de bateau);
- Activité d'initiation à la pêche blanche;
- Situation financière de la municipalité;
- Majorité du réseau routier en asphalte;
- Forte présence de la vie familiale et de voisinage;
- Près de 80% de la population a accès à internet haute vitesse et 100% au réseau cellulaire;
- Disponibilité de terrains pour projet domiciliaire.
- Élimination du trafic lourd, excepté pour livraison locale;
- Respect et gestion rigoureuse de la bande riveraine.

FAIBLESSES

- Manque de vie communautaire;
- Manque d'offre de services et loisirs pour la population;

MENACES

- Manque de main-d'œuvre (relève);
- Désastres écologiques ;
 - a. Délai potentiel dans la construction de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic;
 - b. Déversements privés;
- Conformité des installations septiques;
- Accidents routiers en période hivernale à cause du relief du territoire (réseau routier avec plusieurs pentes abruptes et exposition aux grands vents);
- La modification des paysages due aux activités dans les carrières/sablières.

1. Objectif

Doter la municipalité d'un plan d'action 2018-2022 à l'intérieur des compétences dévolues à la municipalité, visant à offrir à sa population une gamme de services lui assurant la sécurité et favorisant son mieux-être.

2. Vision

En 2022, grâce à la réalisation des actions découlant de la Planification stratégique, la Municipalité de Marston sera perçue comme un milieu où il fait bon vivre paisiblement et de façon sécuritaire pour ses 750 citoyens et citoyennes tout en ayant maintenu un taux de taxes municipales parmi les plus bas de la MRC du Granit.

FAITS SAILLANTS

1. Vitalité économique

La vitalité économique est la capacité pour un territoire local d'assurer à sa population un niveau de vie et d'emploi adéquat dans le but de maintenir ou d'améliorer sa position économique au fil du temps. La vitalité économique d'un territoire se traduit par la croissance de la population, la vigueur du marché du travail et le niveau de revenus des habitants.

L'Indice de vitalité économique des territoires (IVT), élaboré par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), est un indicateur qui fait la synthèse des trois indicateurs suivants :

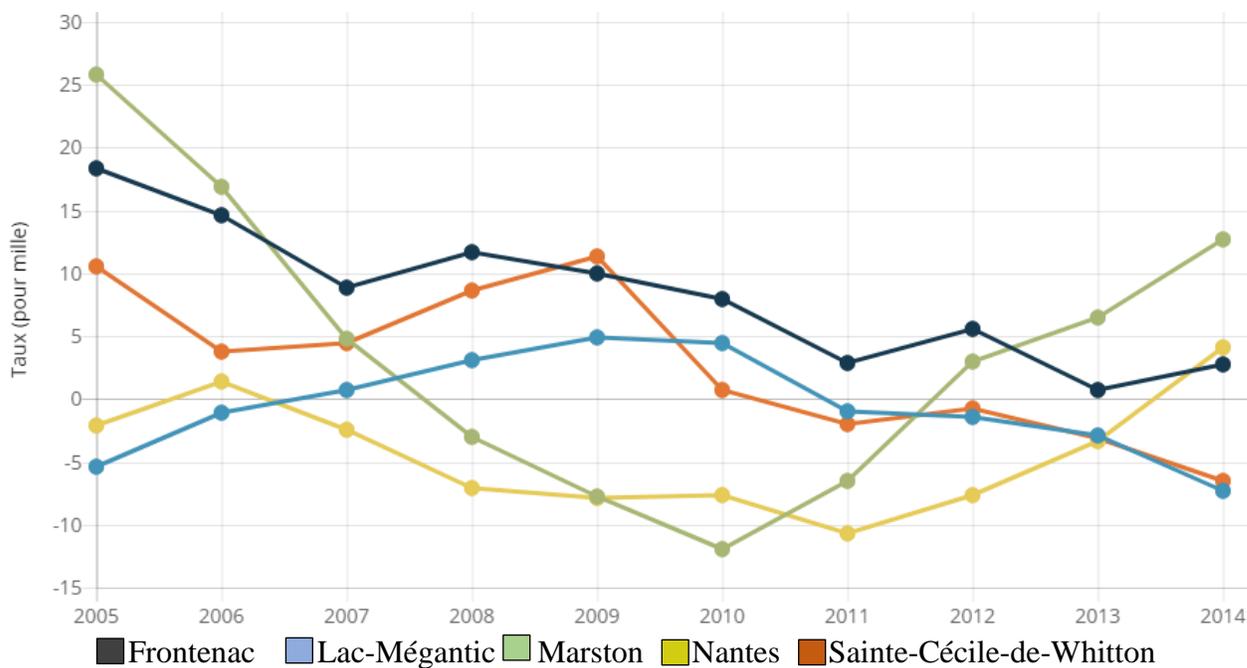
- le taux de travailleurs chez les 25 à 64 ans,
- le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus et
- le taux d'accroissement annuel de la population sur cinq ans.

Dans la MRC du Granit, Marston est une des municipalités qui présente une forte vitalité économique, en plus d'avoir une valeur foncière en croissance due entre autres à l'accroissement annuel moyen de sa population.

À cet égard, elle fait partie des municipalités ayant un taux d'accroissement annuel positif⁶ comme nous l'indique le graphique ci-dessous. Ce qui est un signe de prospérité, puisqu'elle peut contribuer à améliorer le bilan fiscal et financier de Marston au moment de réaliser des économies d'échelle.

⁶ Institut de la Statistique du Québec, données 2005 à 2014

Taux d'accroissement annuel moyen de la population



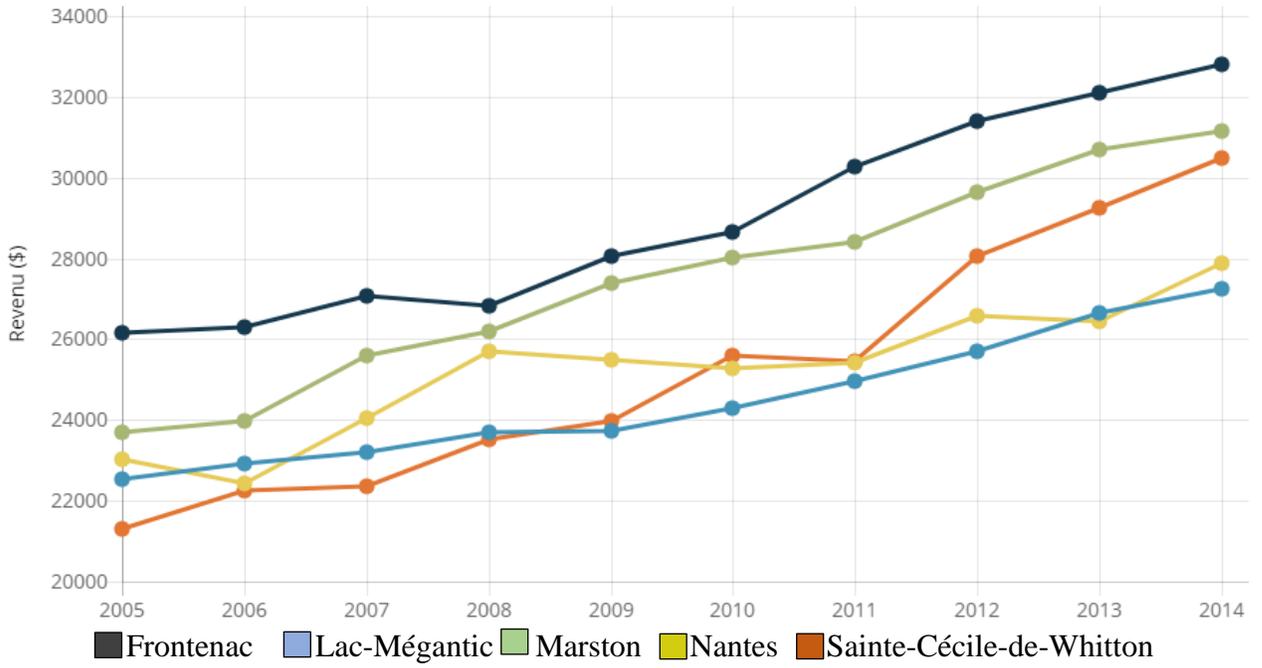
À Marston, le revenu des ménages est un des éléments importants qui caractérisent le bon niveau de vie de sa population.

Le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus, entre 2005 et 2014⁷ nous édifie sur l'augmentation positive de cet élément qui constitue l'une des trois composantes de l'indice de vitalité économique.

Ici, la municipalité de Marston fait figure de bon élève dans la MRC du Granit si l'on se réfère au graphique qui suit :

⁷ ISQ

Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus



LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Dans le but de regrouper les objectifs que vise le conseil municipal au cours des cinq (5) prochaines années, sept axes de développement ont été retenus comparativement à cinq dans la planification stratégique précédente.

Chaque axe comporte un ou des enjeux, des orientations et des objectifs. Ceux-ci feront l'objet d'une priorisation à l'intérieur d'un échéancier de cinq (5) ans.

Plusieurs des objectifs feront l'objet d'une consultation auprès des citoyens concernés et d'une planification spécifique. La mise en œuvre nécessitera un plan et devis, un montage financier, les modalités de financement. L'impact sur le compte de taxe des contribuables se reflètera dans le budget annuel.

Voici les axes de développement qui ont été retenus par le conseil pour la planification stratégique 2018-2022.

AXE 1 : BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Dans le cadre de la planification stratégique 2015-2018, la municipalité a vendu le bâtiment ayant servi d'hôtel de ville. Par la suite, la municipalité a finalisé la construction de l'hôtel de ville incluant la bibliothèque municipale. L'aménagement paysagiste a été réalisé. Le pavage du stationnement n'a pas été fait, mais il est toutefois jugé adéquat.

L'installation d'une génératrice a été faite au local des loisirs et ce dernier a été rénové et adapté pour servir de centre d'hébergement en cas de sinistre nécessitant une évacuation.

Suite de la démolition de l'ancienne remise des loisirs, une nouvelle a été construite.

Le bâtiment ayant servi d'église et maintenant transformé en théâtre (salle de spectacle) n'a plus de locataire. Le sous-sol, ayant par le passé servi de salle paroissiale n'est utilisé que très rarement. Les coûts d'opération annuels sont d'environ 10 000 \$ (électricité, chauffage, assurance, etc.). Chaque année, le bâtiment nécessite quelques réparations, dont la démolition de la cheminée, de la peinture, etc. Les avis sont partagés concernant l'avenir de ce bâtiment.

L'abri à sel sert maintenant de garage pour la niveleuse. Par ailleurs, cet abri est ouvert et ne couvre pas la niveleuse en entier.

Le garage municipal nécessite quelques réparations pour le remettre en bon état. Il est de plus très encombré et sert de remise à différents équipements.

Enjeu : Vocation et mise à niveau des bâtiments

Orientation : Circonscrire l'avenir du théâtre, de l'abri à sel et du garage municipal.

Objectifs :

1. Garage municipal : Procéder à l'agrandissement du garage et à sa mise à niveau pour abriter la niveleuse.
 - En élaborant un plan et devis pour les travaux à réaliser incluant coût et main-d'œuvre;
 - En identifiant le mode de financement;
 - En établissant le calendrier de réalisation.
2. Théâtre : Circonscrire en complément avec les autres bâtiments de la municipalité la vocation du théâtre.
 - En procédant à une démarche de consultation publique;
 - En établissant les coûts de chacun des scénarios et leur impact sur le compte de taxes des contribuables;
 - En planifiant la mise en œuvre du scénario retenu incluant les coûts, les modalités de financement et l'impact sur le compte de taxes des contribuables.
3. Abri à sel : Transformer l'abri à sel en remise.
 - En élaborant un plan et devis pour les travaux à réaliser incluant coût et main-d'œuvre;
 - En identifiant le mode de financement;
 - En établissant le calendrier de réalisation.

AXE 2 : SÉCURITÉ

Le plan de mesure d'urgence a été élaboré et implanté à 90 %.

La Municipalité de Marston s'est rendue conforme au schéma de couverture de risque de la MRC du Granit.

Le plan de santé-sécurité au travail a été mis à jour et déposé auprès des employés.

Le service de sécurité incendie de la Ville de Lac-Mégantic, dans le cadre d'une entente intermunicipale, dessert la Municipalité de Marston en cas d'incendie et de sinistre.

La population de Marston est desservie par la Sûreté du Québec.

L'entretien de la route 263 est sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Un projet pilote interdit la circulation des véhicules lourds sur la route 263 entre Nantes et Saint-Augustin-de-Woburn, seule la livraison locale y est autorisée.

Un projet de contournement de la voie ferrée, en vue d'éliminer les risques de déraillement dans le centre-ville de Lac-Mégantic, devrait être réalisé au cours des prochaines années.

La Municipalité de Marston a adopté un règlement sur les services incendies dans le but de prévenir les incendies.

Enjeu : La sécurité de la population

Orientation : Poursuivre l'amélioration de la sécurité des citoyens

Objectifs :

1. Faire connaître et appliquer le règlement sur la prévention des incendies.
2. Établir des règles de contrôle de vitesse des véhicules aux endroits à risque. En collaboration avec le MTMDET :
 - En installant une lumière clignotante aux entrées du village;
 - En réduisant la vitesse à 70 km sur la route 263 à partir du carrefour giratoire jusqu'au rang St-Joseph. (Demande présentée auprès du MTMDET en partenariat avec la Ville de Lac-Mégantic et la Municipalité de Nantes).

3. Poursuivre l'implantation du plan de mesure d'urgence.
 - Installation d'une borne sèche;
 - Entente avec la MRC du Granit pour circonscrire leur contribution à notre plan de mesure d'urgence (formation, mise en situation, bottin des ressources).

4. S'assurer du respect de la vitesse à 70 km sur le chemin Ernest Martin.

AXE 3 : RÉSEAU ROUTIER

La route 263 Sud traverse la municipalité et est sous la responsabilité du MTMDET (Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports).

Dans le réseau municipal, nous retrouvons le chemin Ernest Martin qui a fait l'objet de plusieurs réparations majeures au cours des quatre (4) dernières années. Ensuite, il y a le rang St-Joseph et le rang 5 nord qui ont reçu des travaux d'asphaltage. Quant à la rue Louise, un rechargement de gravier a été effectué. Pour ce qui est des rues Cliche et des Érables, elles ont été entretenues afin de recevoir des travaux d'asphaltage. Les autres chemins en gravier sont entretenus au besoin. Plusieurs résidences sont déjà construites sur les rues Cliche, Louise, des Érables et la Grosse Roche.

En ce qui a trait aux maisons construites sur le chemin Milan, présentement deux propriétaires subissent les désagréments du trafic lourd. Finalement, quelques rangs municipaux ne sont pas déneigés.

Enjeu : Le niveau inégal de la qualité du réseau routier.

Orientation : Assurer aux résidents un réseau routier de qualité au regard du niveau du développement domiciliaire.

Objectifs :

1. Asphaltier les rues Cliche, Louise, des Érables et le chemin Milan en établissant les plans et devis, les coûts de réalisations, les modalités de financement et le calendrier de réalisation.
2. Assurer l'entretien et la réparation du chemin Ernest Martin.
3. Maintenir le réseau routier en gravier en bon état.
4. Aménager une piste cyclable sur le chemin Ernest Martin en établissant les plans et devis, les coûts de réalisations, les modalités de financement.

AXE 4 : GOUVERNANCE

La Municipalité de Marston est une entité administrative assurant la gestion territoriale et jouit d'un pouvoir de juridiction et réglementation dévolu par le gouvernement du Québec. Elle est régie par le Code municipal du Québec ou certaines lois ou chartes spéciales appliquées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

Le Code municipal établit que les municipalités peuvent ou doivent adopter des politiques ou règlements pour statuer sur ses pouvoirs de faire dans ses champs de responsabilités qui lui sont dévolus. Ces politiques ou règlements permettent de communiquer aux citoyens leurs droits et responsabilités au niveau municipal.

La municipalité doit s'ajuster à différentes réalités auxquelles elle est confrontée.

- Les citoyens veulent toujours davantage de transparence de la part des élus et avoir la possibilité de faire part de leur point de vue.
- La municipalité doit revoir son plan d'urbanisme afin de prioriser le développement domiciliaire en fonction des aspirations de ses citoyens : milieu paisible, prédominance de propriétaire, protection des bassins versants, etc.
- Dans un contexte de recrutement et de rétention du personnel, les conditions de travail et les salaires des employés doivent être établis en fonction des capacités de payer de la municipalité d'une part et de leur impact sur le recrutement et la rétention du personnel d'autre part.
- Compte tenu du vieillissement de la population et du besoin des personnes âgées, d'avoir des services adaptés à leur situation, la municipalité se doit d'adapter ses services dans le cadre de ses juridictions.
- Les jeunes familles peuvent choisir de s'installer ou de continuer à vivre dans une municipalité pour la nature et la qualité des services qui leur sont offerts.

Enjeu : Équité et continuité

Orientation : Adopter des règlements et politiques assurant une gestion transparente et équitable à l'intérieur des champs des responsabilités qui lui sont dévolus.

Objectifs :

1. Mettre à jour le plan d'urbanisme en vue de favoriser le développement domiciliaire dans le respect des valeurs prônées par ses résidents : milieu paisible, respect de l'environnement, pas de développement d'immeuble à condo, propriétaires occupants, conservation des paysages, etc.
2. Adopter une politique favorisant le maintien des personnes âgées dans la communauté, le recrutement et la rétention des jeunes familles.
3. Élaborer une politique facilitant l'accès à la propriété (crédit de taxes).
4. Élaborer une politique de communication avec la population, d'une part pour bien l'informer et d'autre part pour recueillir son avis sur des dossiers importants, avant la prise de décision.

AXE 5 : LOISIRS

La municipalité dispose de différentes infrastructures en loisirs tels que : local des loisirs, sentier pédestre, patinoire quatre (4) saisons, OTJ, jeu de pétanques, modules de jeux, descente de bateau, marina, bibliothèque et une politique de remboursement des frais d'inscriptions aux activités du CSM.

À part le comité du SAE (service d'animation estival) et de la pêche blanche, l'implication des citoyens est quasi inexistante.

Plusieurs suggestions ont été formulées pour offrir des activités de loisirs. Présentement, la municipalité n'offre aucune occasion de rassemblement communautaire. Les citoyens ont tendance à organiser chez eux leurs activités de loisirs. (Pêche, chasse, promenade en forêt, rencontre familiale, corvée, camping, baignade etc.).

L'accès à internet est disponible à 80% de la population.

Enjeu : Accessibilité à des services de loisirs sur le territoire de la municipalité

Orientation : Favoriser l'implication des citoyens pour rendre disponible une gamme d'activités sportives et socio-culturelles adaptées aux groupes d'âges.

Objectifs :

1. Poursuivre l'accessibilité à internet haute vitesse pour l'ensemble des citoyens.
2. Procéder à l'installation de jeux d'eau en tenant compte du montant de la subvention, des montants présents et futur devant être assumés par la municipalité ainsi que les coûts d'entretien.
3. Aménager des aires de jeux sur la patinoire, été comme hiver (Pickleball, shuffleboard, ballon balai, hockey bottine, etc.).
4. Installer un abreuvoir extérieur au terrain des loisirs.
5. Évaluer la possibilité d'embaucher conjointement avec les municipalités voisines, un technicien en loisirs et ce, à raison d'une journée par semaine.
6. Évaluer la pertinence et la faisabilité de faciliter l'accès au lac pour la baignade (plage, quai).

7. Rendre disponible un ensemble d'activités socioculturelles telles que : peinture sur bois, cours de céramique, cours de cuisine, jeux de société, expositions et vestige écossais.
8. Afficher l'accessibilité au service internet Wi-Fi de la bibliothèque et la tenue des expositions.
9. Poursuivre l'amélioration du sentier pédestre :
 - Développer une nouvelle boucle en direction du lac Mercier;
 - Continuer l'entretien de la signalisation;
 - Développer une nouvelle boucle en direction du Back Range.
10. Tenir des activités de rassemblement communautaire : fête du maire, souper des chasseurs, bingo, journée du sentier avec pique-nique à la rivière Victoria, concert au théâtre, événements bigénérationnels, etc.

AXE 6 : RÉCRÉO TOURISTIQUE

La municipalité est sollicitée de près ou de loin par plusieurs projets ou évènements qui se déroulent dans la MRC du Granit : protection du ciel étoilé, sentier des écossais, Parcours de Marche au Cœur de Mégantic, le Grand Tour du Lac, CANADA/MAN et CANADA/WOMAN, etc.

La municipalité dispose déjà de certains services ou d'infrastructures susceptibles d'intéresser les touristes : Le sentier, le Wi-Fi, la patinoire, les expositions à la bibliothèque, la descente de bateau, et la marina)

Enjeu : Visibilité et retombée économique

Orientation : Exploiter et développer des infrastructures récréotouristiques susceptibles d'intéresser les touristes à notre municipalité.

Objectif :

1. Faire connaître les ressources existantes de la municipalité (bibliothèque, site internet, sentier pédestre, etc.).
2. Construire une tour d'observation.
3. Mesurer les retombées économiques potentielles reliées aux passages des circuits tels que : le Parcours de Marche au Cœur de Mégantic, le Grand tour du lac Mégantic, le Sentier des Écossais, etc.
4. Évaluer notre patrimoine écossais.
5. Développer un circuit de vélo de montagne.
6. Apporter notre contribution aux activités reliées au Ciel Étoilé.
7. Installer une borne électrique de recharge.

AXE 7 : ENVIRONNEMENT

La municipalité fait une gestion rigoureuse du respect de la bande riveraine. Un bilan de la conformité des fosses septiques et des champs d'épuration a été fait. Un suivi des modifications à apporter n'a pas été fait.

Les propriétaires d'embarcation n'ont pas l'obligation de laver leur bateau avant la mise à l'eau.

Plusieurs plaintes ont été adressées à la municipalité en raison du bruit particulièrement des motos cross ou des VTT dans les carrières/sablières.

Enjeu : Protection de l'environnement

Orientation : S'inscrire dans les démarches régionales pour protéger et améliorer la qualité de notre environnement.

Objectif :

1. Assurer un suivi au regard de la conformité des fosses septiques et des champs d'épuration.
2. Participer avec les autres municipalités riveraines au lavage de bateaux pour la prévention de prolifération des espèces indésirables dans nos plans d'eau (moules zébrées, myriophylles etc.).
3. Gérer l'émanation des odeurs qui se dégagent des conteneurs disposés au garage municipal.
4. Voir au reboisement des gravières et sablières en partenariat avec la CPTAQ (Commission de la protection du territoire agricole du Québec).
5. Promouvoir le compostage.
6. Organiser une corvée annuelle de ramassage des déchets dans les fossés de la municipalité.
7. Gérer le bruit.
8. Implanter le bac brun de matières organiques.